

qui offrent de faire les travaux à rabais, ou sans facture. La plupart des bonnes compagnies ont un carnet de commande trop rempli pour solliciter du travail de cette manière.

Des travaux d'arboriculture inadéquats ou mal faits peuvent causer des torts irréparables ou qui nécessiteront des années de soins. Êtes-vous prêts à prendre ce risque ?

- Les bons arboriculteurs n'appliquent pas de techniques non conformes aux règles de l'art. Par exemple, l'éêtage des arbres, l'éclaircissement excessif, l'utilisation de grimettes (éperons) sur des arbres à élaguer et l'abattage d'arbres sains sans raisons sont des pratiques à proscrire.
- Ne pas accepter nécessairement la plus basse soumission. Comparer les devis et les références des différentes soumissions et déterminer quel est le rapport qualité/prix. Il serait bon également de vérifier la réputation de l'arboriculteur auprès de la SIAQ ou de votre municipalité.
- Demander une soumission par écrit. La plupart des arboriculteurs réputés le font généralement. Lire attentivement la soumission et ne pas hésiter à poser des questions telles que :
 - quand les travaux commenceront-ils ?
 - qui assumera le nettoyage des lieux ?
 - est-ce que le prix indiqué est le prix total ?
 - en cas de travaux supplémentaires, quel est le taux horaire ?

Qu'est-ce qu'un arboriculteur certifié ?

L'arboriculteur est, par définition, une personne ayant reçu une formation dans les domaines de la plantation et de l'entretien des arbres. La certification atteste des compétences acquises par une personne pour effectuer l'entretien adéquat des arbres. C'est un examen volontaire qui n'est régi par aucune loi gouvernementale et qui relève entièrement de la Société internationale d'arboriculture en ce qui concerne ses règles et son administration. La certification ne constitue pas une garantie ni une assurance de la qualité des travaux.

Les arboriculteurs certifiés sont des personnes ayant acquis un certain niveau de connaissances en arboriculture et ayant réussi un examen exhaustif.

Pour conserver leur certification, les arboriculteurs sont tenus de se perfectionner afin de se tenir au courant des derniers développements en arboriculture.

Soyez un consommateur avisé

L'un des meilleures façons de choisir un bon arboriculteur c'est de se renseigner sur les principes de base de l'entretien des arbres. C'est pourquoi la SIAQ met à votre disposition une série de dépliants sur le sujet.

Le pépiniériste de votre localité, de même que les services d'arboriculture municipaux, sont d'excellentes sources d'informations. Ils pourront aussi vous recommander un arboriculteur reconnu. N'hésitez pas à le consulter.

Toute reproduction est strictement interdite sans l'approbation de la SIAQ



Elaboré par l'International Society of Arboriculture (ISA) et traduit par la Société internationale d'arboriculture - Québec inc. (SIAQ), organismes à buts non lucratifs supportant la recherche et dédiés à la préservation et l'entretien des arbres ornementaux à travers le monde.

SIAQ : Case Postale 69042, Laval (Québec) H7X 3M2
Téléphone : (450) 689-9393
www.siaq.org • info@siaq.org

© 1994 International Society of Arboriculture
© 1999 SIAQ pour la traduction française

Pourquoi engager un arboriculteur ?



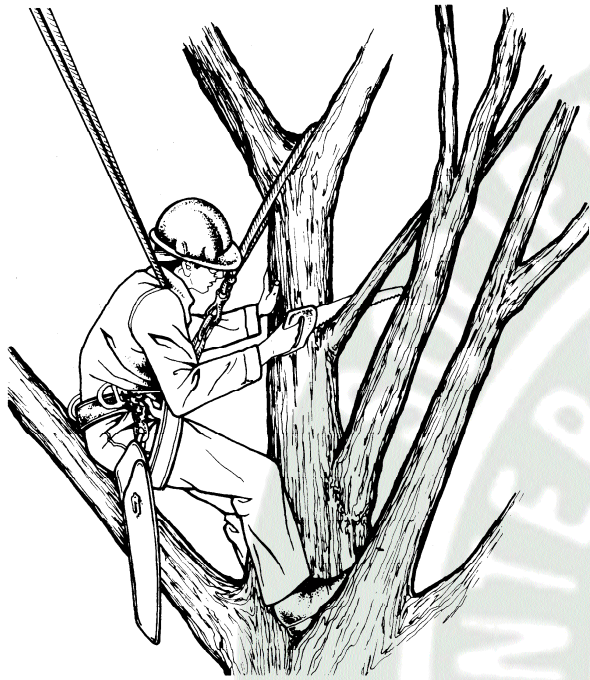
L'arboriculteur est un spécialiste des arbres. Il connaît leurs besoins, il a reçu une formation pertinente et il possède l'équipement adéquat pour apporter les soins requis. Recourir aux services d'un arboriculteur constitue un investissement rentable. En effet, des arbres bien entretenus sont attrayants et peuvent accroître la valeur de votre propriété. En revanche, des arbres mal entretenus peuvent devenir dangereux. L'élagage et l'abattage des arbres, surtout lorsqu'il s'agit de gros arbres, comporte des risques. Ce travail ne devrait donc être confié qu'à des spécialistes en la matière qui sont équipés pour travailler en toute sécurité.

Les services offerts par les arboriculteurs

Les arboriculteurs offrent toute une gamme de services pour vous aider à entretenir vos arbres.

1. **L'élagage** - L'arboriculteur détermine quel est le type d'élagage approprié pour maintenir ou améliorer la santé et l'apparence de vos arbres, tout en assurant leur protection. Ces différentes techniques comprennent notamment :
 - L'enlèvement des branches interférentes.
 - L'enlèvement des branches qui touchent aux lignes à haute tension, aux édifices, aux gouttières, aux toitures et aux cheminées, ou qui obstruent les rues et les trottoirs.
 - L'enlèvement des branches mortes ou endommagées qui présentent un risque ou qui peuvent entraîner la pourriture du bois si elles ne sont pas enlevées.





- L'enlèvement des branches malades ou infestées d'insectes.
- L'amélioration de la structure de manière à diminuer la résistance aux vents et à réduire les risques de dommages attribuables aux tempêtes.
- L'enlèvement des branches endommagées par de mauvaises conditions climatiques.
- L'éclaircissement de la cime.
- Le rehaussement des branches basses.
- Le maintien de la forme naturelle des arbres.

2. L'abattage - Bien que l'on en ait recours en dernier ressort, cela peut s'avérer nécessaire dans certaines circonstances. L'arboriculteur possède les compétences et l'équipement nécessaires pour effectuer les travaux d'abattage de façon efficace et en toute sécurité.

L'abattage est recommandé dans les circonstances suivantes :

- L'arbre est mort ou dépéissant.
- L'arbre est dangereux en raison d'un vice de structure irréparable.
- L'arbre constitue une obstruction à laquelle il est impossible de remédier par l'élagage.
- L'arbre pousse trop près des autres arbres et nuit à leur croissance.

- L'arbre doit être remplacé par un autre arbre d'une variété plus appropriée.
- L'arbre doit être enlevé en raison d'une nouvelle construction.

3. Les travaux d'urgence - Lors de tempêtes, des branches ou des arbres entiers peuvent tomber et endommager des maisons, des voitures ou d'autres structures. Il peut être excessivement dangereux de les déplacer ou de les couper. L'arboriculteur peut effectuer ce travail en toute sécurité, tout en réduisant les risques de dommages supplémentaires à la propriété.

4. La plantation - Certains arboriculteurs effectuent des travaux de plantation et la plupart peuvent vous conseiller sur le type d'arbre approprié pour un emplacement spécifique. En plantant le bon arbre au bon endroit, on évitera les problèmes liés au manque d'espace, aux insectes, aux maladies et à une croissance inadéquate.

5. Les autres services - Beaucoup d'arboriculteurs offrent également une variété d'autres services, dont :

- L'entretien préventif, pour maintenir les arbres en bonne santé. Ceux-ci peuvent ainsi mieux se défendre contre les insectes, les maladies et les problèmes liés à l'emplacement.
- La fertilisation et l'identification des besoins nutritifs des arbres.
- Le haubannage, pour renforcer les branches problématiques.
- L'aération du sol, pour permettre la croissance des racines.
- La vaporisation ou l'injection, pour enrayer les infestations d'insectes et de maladies.

Comment choisir le bon arboriculteur

Voici une liste de certains critères à respecter pour choisir un arboriculteur :

- Vérifier si l'arboriculteur est membre d'une organisation professionnelle telle que la Société internationale d'arboriculture-Québec inc. (SIAQ ou ISA), la National Arborist Association (NAA) ou l'American Society of Consulting Arborist (ASCA). L'adhésion à l'une ou l'autre de ces organisations démontre que l'arboriculteur est tenu au courant

- des dernières techniques et découvertes dans le domaine.
- Consulter les Pages Jaunes afin de savoir quels sont les arboriculteurs qui indiquent qu'ils sont membre de la SIAQ. Les arboriculteurs certifiés sont des professionnels expérimentés qui ont réussi un examen exhaustif couvrant tous les aspects de l'entretien des arbres.
- Demander une preuve d'assurance, puis en vérifier la validité auprès de la compagnie d'assurances. Un arboriculteur de bonne réputation sera couvert pour la responsabilité civile et les dommages matériels. De même, il sera inscrit à la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST). Cet aspect est très important, car beaucoup de propriétaires ont dû payer d'importantes sommes d'argent pour des dommages causés par des entrepreneurs non assurés qui se prétendaient spécialistes en arboriculture. En effet, vous pourriez être tenu responsable de dommages ou de blessures survenus lors de travaux.
- Demander des références afin de vérifier si la compagnie a déjà effectué des travaux similaires à ceux que vous demandez. N'hésitez pas à vérifier ces références ou à visiter d'autres chantiers de l'entrepreneur.
- Demander plusieurs soumissions.
- Se méfier des entrepreneurs qui font du porte-à-porte et

